



CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription débute **le dimanche 13 avril, à 9 h sur la plate-forme Voilà!** Pour accéder à cette plate-forme, rendez-vous sur le page d'accueil de notre site internet (www.ville.sthonore.qc.ca) et cliquez sur la pastille orange «LOISIRS».

PROCÉDURES

- Vous devez accéder à votre DOSSIER CITOYEN et ouvrir une session.
- Sélectionnez l'onglet LOISIRS, cliquez sur ACTIVITÉS et choisissez S'INSCRIRE À DES ACTIVITÉS.
- Suivez les étapes présentées pour effectuer une inscription.
- Avant de conclure la transaction, vous devrez **obligatoirement remplir la fiche santé de l'enfant** contenant les informations essentielles à la sécurité et condition médicale du jeune et **vous devez le faire pour chacun des enfants à inscrire.**
- Ayez en main votre carte de crédit Visa ou MasterCard afin de conclure la transaction.
- Vous aurez aussi besoin **du numéro d'assurance maladie** des enfants et le **numéro d'assurance sociale** du parent qui désire recevoir le Relevé 24 pour fins d'impôt.
- Lorsque votre inscription sera complétée, un reçu vous sera acheminé par courriel.

NOTES IMPORTANTES

- Les places sont limitées. Les inscriptions seront traitées ainsi : premier arrivé, premier servi.
- Les enfants doivent obligatoirement avoir débuté leur scolarisation à l'année 2024-2025 pour prendre part au camp de jour et ne pas avoir plus de 12 ans tout au long de ce dernier.
- Le camp de jour est offert en priorité aux enfants des citoyens de Saint-Honoré.
- Il est possible de payer par carte de crédit, chèques ou prélèvements bancaires. Les chèques doivent être libellés au nom de la Ville de Saint-Honoré. Toutefois les frais d'inscription doivent être entièrement **acquittés avant le vendredi 6 juin.** Au-delà de ce délai, l'inscription sera annulée et réattribuée.
- Aussi, **un dépôt minimum de 50\$ par enfant est exigé** au moment de l'inscription pour garantir cette dernière.
- La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire et doit être complétée au moment de l'inscription. **Vous devez également compléter une fiche santé pour chaque enfant inscrit sinon l'inscription sera considérée comme incomplète.**
- Tout besoin particulier pour un jeune nécessitant un encadrement spécifique doit **obligatoirement** nous être communiqué avant de procéder à l'inscription. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit d'annuler une inscription en tout temps.
- Aucune demande de changement de groupe ne sera traitée pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont faits de façon aléatoire par notre système informatique selon l'année de naissance de l'enfant.
- La période d'inscription doit être respectée afin d'obtenir une place. La date limite d'inscription est le vendredi 30 mai 2025 selon les places restantes à cette date.

N'oubliez pas qu'avant de procéder à l'inscription pour le Camp de jour, vous devez créer votre DOSSIER CITOYEN et qu'il doit être approuvé par notre système. De plus, l'enfant à inscrire doit être ajouté à votre dossier familial et recevoir l'approbation avant de procéder à l'inscription. Pour éviter toute problématique, assurez-vous de le faire avant le jeudi 10 avril.

Pour plus de détails sur le Camp de jour municipal, consultez le site internet de la Ville de Saint-Honoré.

Si vous éprouvez des problèmes lors de l'inscription ou avez besoin d'informations, vous pouvez joindre le Service des sports, loisir et culture au 418 673-3405, postes 2140 ou 2149.